

COMMUNE DE SAINT-GRAVE



REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix sept janvier, le Conseil municipal, dûment convoqué le dix janvier, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Mme COLINEAUX Marie-Odile, Maire**

PRESENTS : M. GUEMENE Henri - DEMILLAC Rémi - NAEL Jean-Yves - GUIMENE Dominique - LOYER Anthony- MABON Daniel

POUVOIRS : Néant,

ABSENTS EXCUSES : M. FLEURY Vincent, ORHAN Guénaël, LAMBERT Jérôme,

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : LOYER Anthony

Nombre de conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	7
Votants :	7

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour trois points :

- 2014_01_05 Devis de l'entreprise Pelbois Mur église,
- 2014_01_06 Modification des statuts du SDEM,
- 2014_01_07 Tarif communal de bancs et table.

Les membres du Conseil Municipal accepte de rajouter ces trois points.

Le compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2014_01_01 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE PEILLAC

Demande de participation de la commune pour les frais liés au fonctionnement de l'école publique de PEILLAC pour l'année 2012/2013 d'un montant de 3 830.08 €. Ce chiffre concerne la scolarisation de 7 enfants dont 1 en maternelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le versement de la participation d'un montant de 3 830.08 €

2014_01_02 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE ROCHEFORT EN TERRE

Demande de participation de la commune pour les frais liés au fonctionnement de l'école publique de ROCHEFORT EN TERRE pour l'année 2013 d'un montant de 3 912.09 €. Ce chiffre concerne la scolarisation de 3 enfants en maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le versement de la participation d'un montant de 3 912.09 €

2014_01_03_ VOTE DES SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES POUR L'ANNEE 2014

La Commission Finance s'est réunie le samedi 11 janvier 2014, les différentes demandes de subventions des associations communales et extra-communales ont été examinées. Il convient de délibérer sur les sommes proposées.

Madame le Maire précise que lors du vote des subventions, les élus membres du bureau des associations ne participeront pas au vote.

DEMANDEURS	MONTANT VOTE 2014	OBSERVATIONS
APPEL Ecole Sainte Magdeleine	2 500.00.	Arbre de Noël : 500.00 € - Sorties scolaires : 600.00 € - Classe découverte cycle 3 (île Tudy) 1 200.00 € - Spectacle marionnettes cycle 1 : 200.00 € VOTE A L'UNANIMITE
OGEC – Ecole Sainte Magdeleine + 3 % (Versement avril 15 6850.00 € – août 15 850.00 € - décembre 2014 15 989.00 €)	47 689.00	Convention scolaire (72 élèves) 1 133.00 €/enfants maternelle (25) 412.00€/enfants primaire (47) VOTE A L'UNANIMITE
Société de Chasse (Destructions ragondins)	230.00	VOTE A L'UNANIMITE
Société de Chasse : prime/prise	3.00/prise	VOTE A L'UNANIMITE
Club de l'amitié	120.00	VOTE A L'UNANIMITE
La Gravaï	1500.00	(délibération prise en l'absence de Rémi DEMILLAC, membre de l'association) VOTE A LA MAJORITE 3 pour, 2 abstentions, 1 contre
CCAS	6 000.00	VOTE A L'UNANIMITE
AUTRES DEMANDES		
DEMANDEURS	MONTANT VOTE 2014	OBSERVATIONS
Harmonie Fanfare de Malansac	120.00	VOTE A L'UNANIMITE
Chambre de Métiers 56/ Vannes	50.00	1 élève VOTE A L'UNANIMITE
Maison Familiale Rurale / Guilliers	50.00	1 élève VOTE A L'UNANIMITE
Maison Familiale Rurale / Montauban-de Bretagne	50.00	2 élèves VOTE A L'UNANIMITE
Union Dptale Sapeurs-Pompiers/ODP	100.00	22 pupilles/Dépt 56 VOTE A L'UNANIMITE

Les membres valident :

- ♦ l'ensemble des subventions mentionnées ci-dessus,
- ♦ le versement d'une subvention de 30 euros par enfant de la commune qui fera une demande de subvention pour un voyage scolaire (Sauf voyage sur l'île Tudy, puisqu'une subvention est versée à l'école Sainte Magdeleine),

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire afin de mandater les subventions validées en séance dans le courant du mois d'avril après inscription des sommes au budget primitif.

2014_01_04_ DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU – ELECTIONS MUNICIPALES

Il convient de désigner les membres du bureau des prochaines élections municipales (23 et 30 mars 2014)

Après délibération, le bureau ci-contre est validé :

Présidente : Madame Marie Odile COLINEAUX

Vice président : Monsieur Henri GUEMENE

Secrétaire : Monsieur Jean Yves NAEL

Accesseurs titulaires : Dominique GUIMENE, Daniel MABON

Accesseurs suppléants : Anthony LOYER, Rémi DEMILLAC

2014_01_05_ DEVIS TRAVAUX EGLISE

Madame le Maire informe les membres des travaux nécessaires à l'église, deux barres de fer soutenant la maçonnerie du clocher menacent de tomber.

Après avoir pris connaissance du devis de l'entreprise PELBOIS d'un montant de 828.00 euros, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis et faire effectuer les travaux nécessaires.

2014_01_06_ MODIFICATION STATUTS DU SDEM

Par délibération en date du 12 décembre 2013, le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan a lancé une procédure d'adaptation de ses statuts.

Cette adaptation porte sur l'intégration d'une nouvelle compétence optionnelle que peuvent lui transférer ses communes membres en matière d'infrastructures de charge pour véhicules électriques. Il est proposé d'insérer aux statuts actuels un article 3.2.5 intitulé : infrastructures de charges pour les véhicules électriques et hybrides.

« le syndicat exerce en lieu et place des communes qui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L 2224-37 du CGCT

. création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

. mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan**
- **Précise que la présente délibération sera notifiée au Président du SDEM**

2014_01_07_ TARIF COMMUNAL BANCS ET TABLE

Il convient de voter les tarifs pour la location

- de 2 bancs et une table à 5.00 euros

-

Tarif applicable au 1^{er} janvier 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le tarif ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Rythme scolaire : Madame le Maire informe les membres de la commission scolaire de la réunion de travail avec le centre Eveil «préparation d'un avant projet pour la rentrée prochaine»

Vente d'un lot lotissement Pont Sec : Les membres du Conseil Municipal sont informés de la signature du compromis de vente d'un lot de 791 m2 pour un montant de 16 611.00 euros chez Maître Leclerc, notaire à Rochefort en Terre.

Il ne reste donc plus que deux lots à la vente.

DATES A RETENIR

Rectification de certaines dates comme suit :

- ➔ broyage sur la commune le vendredi 24 janvier 2014 à 9h00
- ➔ Budget CCAS le samedi 15 février 2014 10h30
- ➔ Commission finances le lundi 17 février 2014 à 14 heures
- ➔ budget CA et BP le mardi 11 mars 2013 à 20 heures
- ➔

La séance est clôturée à 22 H 15 après avoir délibéré sur les points numérotés de 2014_01_01 à 2014_01_07